

# Brevet Professionnel Aménagements Paysagers

## Public

Toute personne désireuse de travailler dans le domaine du paysage, voire de créer son entreprise ou d'assumer la responsabilité d'une équipe : salarié d'entreprise, demandeur d'emploi...

## Prérequis

Être âgé de 18 ans,

Maîtriser les savoirs de base (parler, lire et écrire et compter en français)

Justifier de :

- 1 an d'activité professionnelle Et d'un diplôme ou Titre inscrit au RNCP de niveau 5 ou d'un niveau supérieur
- Ou 1 an d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein en rapport avec le BP
- Ou 3 ans d'activité professionnelle sans rapport avec le BP

## Modalités et délais d'accès

Entretien individuel et test de positionnement.

Délais d'accès : Entretien dans les 30 jours qui suivent le contact.

## Objectifs professionnels

- Organiser le travail dans une logique de chantier
- Intervenir sur le végétal (connaître les végétaux, soins appropriés...)
- Utiliser et entretenir le matériel (tracteur, mini-pelle, chargeurs...)
- Intervenir sur l'espace paysager
- Calculer et suivre les coûts d'un chantier
- Animer une équipe et communiquer
- S'adapter aux enjeux professionnels particuliers

## Moyens et méthodes pédagogiques

Visites de fournisseurs et chantiers, Apprentissage Par Problème, Projets sur thématiques, Travaux de groupe, Echanges réciproques de savoir, Pratique en centre et en stage.

## Programme

**Modules d'enseignements généraux :** se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysage

- Identification des caractéristiques et des principaux mécanismes à l'œuvre dans les écosystèmes
- Évaluation des impacts des pratiques d'aménagement paysager sur les écosystèmes
- Contextualisation de l'activité professionnelle de l'aménagement paysager
- Construction d'une position professionnelle

**Modules techniques et professionnels :**

- Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement (préparer et coordonner le travail sur un chantier)
- Réaliser des travaux d'entretien des végétaux (travaux de taille, de protection des végétaux et d'amélioration des sols)
- Réaliser des travaux de mise en place de végétaux (travaux de plantation, de végétalisation par semis)
- Mettre en place des infrastructures (murets, clôtures, voies de circulation, terrasses...)  
S'adapter à des enjeux professionnels particuliers en fonction du contexte régional

### Nombre de participants

8 à 20 participants

### Dates, durée et délais d'accès

Commande région (PRF) : de novembre à août selon planning fourni par le centre

Autres financements : Possibilité d'entrée en cours de formation à voir avec le centre

837 heures en centre de formation + 420 heures de stage en entreprise

Durées indicatives et ajustables en fonction des besoins des personnes ou entreprises

### Tarifs de la formation

12,75 € de l'heure.

Etude de prise en charge possible, à voir avec le centre

### Modalités d'évaluation

Unités capitalisables (UC) en cours de formation

### Validation / Sanction

Attestation de suivi de formation.

Diplôme délivré par le Ministère de l'Agriculture

### Suite de parcours et/ou débouchés

Après l'obtention du BP Aménagements Paysagers, l'insertion directe à l'emploi est possible dans une entreprise privée spécialisée dans les espaces verts ou dans les villes et autres organismes publics possédant un service espaces verts.

Les poursuites de formation proposées sont le CS Taille et soins aux arbres, le CS Constructions paysagères ou CS Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés

### Accessibilité

- Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

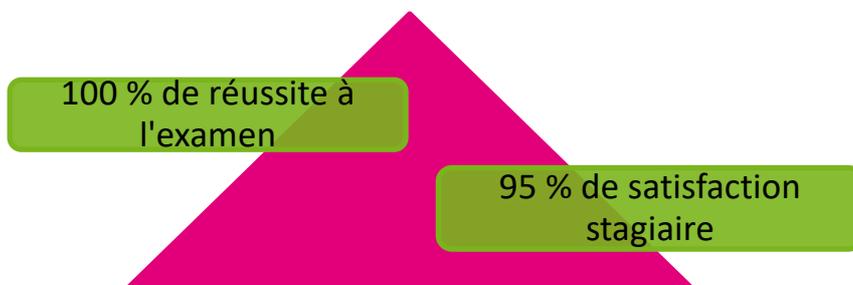
- Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap

### Contact(s)

Responsable de formation : Maxime ADAMSKI – [m.adamski@institutdegenech.fr](mailto:m.adamski@institutdegenech.fr)

Assistante : [gfsecretariat@institutdegenech.fr](mailto:gfsecretariat@institutdegenech.fr)

### indicateurs de la dernière période d'activité :



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne avec le Fonds social européen (FSE)

